

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1244

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 septembre 2018, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

N° 1244 Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de créer les secteurs de zone paysagère « Pa-22 » et « Pa-23 » au détriment du secteur de zone paysagère mixte « Pam-1 »

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 19 septembre 2018, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Le règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit (2018).



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 10 octobre 2018 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente
Journal Le Nord, parution le 17 octobre 2018

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,

Ce 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit (2018).



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe